



**DORE ALLIER**  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an Deux Mille Vingt Cinq le 17 décembre à Dix-Huit Heures,  
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire, Maison du Peuple -salle beige  
Rue Maréchal Leclerc à Lezoux  
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

### SIAEP DORE -ALLIER

Date de convocation : 08/12/2025

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tel : 04 73 73 11 51

[contact@siaepdoreallier.fr](mailto:contact@siaepdoreallier.fr)

Nombres de Membres :

en exercice : 16

présents : 10

votants : 11

**PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C., TARTRY-LAVEST A.  
MS DERBIAS J.L., DUROHANY D., DURUPT S., GARMIS F.,  
MS GIRARD J.B., MAZELIER V., ORCIERE T.**

**ABSENTS : MS AURIEL L., BARGOIN J., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F.,  
MS MAURIN D., ROUVIDANT J.L.**

**POUVOIRS : M. BLANCHOZ P. A M. MAZELIER V.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. DERBIAS J.L.**

### DELIBERATION N° 2025-12-06

**OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 220 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de réhabilitation hydraulique de la station de Bassinet**

Le Conseil syndical du SIAEP DORE-ALLIER, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

#### DELIBERE

Pour le financement de cette opération M. MAZELIER Vincent, Président du SIAEP DORE-ALLIER est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 220 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Infrastructure et Réseau d'eau potable

Montant : 220 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0

Durée d'amortissement : 25. ans

Dont différé d'amortissement : .....

Périodicité des échéances : *Trimestrielle*

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le comité syndical après l'exposé de Monsieur le président, examen du dossier présenté et en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Président à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds.

Vote :  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Lezoux, le 17/12/2025

CERTIFIE EXECUTOIRE :

Reçu en sous-préfecture le : 19.12.2025

Publié et notifié le : 23.12.2025

Le Président,  
DORF ALLIER  
63190 LEZOUX  
Service des Eaux  
Vincent MAZELIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la publication

La secrétaire de séance

Jean-Louis DERBIAS

Le Président

Vincent MAZELIER